



COMMUNIQUE DE PRESSE

Condamnation de Cédric Hérrou

Colère et stupeur !!!

L'Union Départementale CGT des Alpes Maritimes a pris connaissance, avec stupeur et colère, de la condamnation infligée à Cédric Hérrou pour délit de solidarité.

Cette condamnation, au delà de son caractère injuste et incompréhensible, n'est pas sans être inquiétante pour le devenir de notre République et ne règle en rien la situation des migrants.

Condamner celles et ceux qui au quotidien, œuvrent tout simplement pour aider des personnes en situation de grande détresse, est un bien mauvais signal qui est envoyé, alors même que notre pays, est largement menacé par la montée des populismes et de la xénophobie.

Condamner, celles et ceux, qui se substituent aux carences de l'État et au mépris des règles édictées par ce même État est révélateur de ce que devient la démocratie en France.

La CGT est d'autant plus sensible à cette situation que la répression juridico-politique s'abat sur ses propres militants lorsqu'ils défendent les salarié-e-s.

La CGT réaffirme aujourd'hui tout son soutien à Cédric Hérrou, mais aussi à celles et ceux qui, au quotidien interviennent pour ne pas laisser mourir au bord de nos routes et nos chemins des êtres humains, fuyant la dictature, les horreurs de la guerre, la misère, qui règnent dans leur pays et qui n'ont d'autres choix que de venir en Europe, demander simplement un peu d'aide.

La CGT condamne par ailleurs les propos qui visent à entretenir l'amalgame entre passeurs et ceux qui organisent la solidarité envers les migrants, se substituant au rôle normalement dévolu à l'état.

L'Union Départementale, notamment avec d'autres organisations syndicales et associatives signataires de l'appel du 04 Août, continuera le combat pour obtenir le respect du droit d'asile dans notre département et des moyens nécessaires pour accueillir dignement l'ensemble des exilé-e-s.

Nice le 10 Aout 2017